



DRJSCS HAUTE-NORMANDIE

État des lieux des sites qualifiants formation en travail social

Auteur	DRJSCS Haute-Normandie
Enquête réalisée entre le 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015	
Nom de l'enquête	État des lieux des sites qualifiants formation en travail social
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	42 sur 240

Sommaire

1. Préambule	3
2. Secteur d'appartenance des sites qualifiants ayant répondu à l'enquête	4
3. Nature juridique de la structure.....	4
4. Effectif total par structure.....	4
5. Nombre de tuteurs de stage par structure	5
6. Nombre de stagiaires actuellement accueillis par structure.....	5
7. Nombre de stagiaires par année de formation et par cursus de formation	5
8. Prévisions d'accueil d'ici juin 2015	6
9. En cas de non prévision d'accueil, motifs autres que ceux liés à la question de la gratification	7
10. Autres remarques (Réponse libre).....	7

1. Préambule

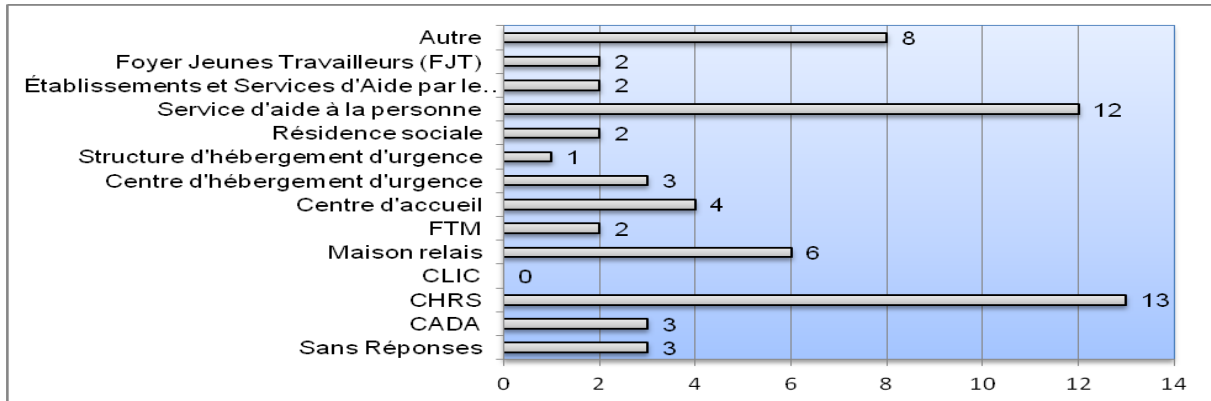
L'objectif de cette enquête, réalisée entre le 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015, est de procéder à un état des lieux de la situation des apprenants depuis la rentrée de septembre 2014 et d'obtenir une meilleure visibilité sur la gestion de l'alternance des établissements relevant du secteur social.

En effet, il s'avère qu'un certain nombre d'étudiants rencontrent des difficultés pour trouver un terrain de stage, toutes filières confondues et toutes années de cursus confondues, alors même que la réalisation de la formation pratique constitue un paramètre réglementaire incontournable permettant aux centres de formation de présenter les candidats aux épreuves de certification finale en vue de la délivrance du diplôme d'État.

La réglementation en vigueur prévoit que tout stage égal ou supérieur à une durée de deux mois doit faire l'objet d'une gratification dont le montant a été fixé par la loi. Cette obligation s'étend désormais à toutes les formations en travail social y compris celles de niveau IV et V.

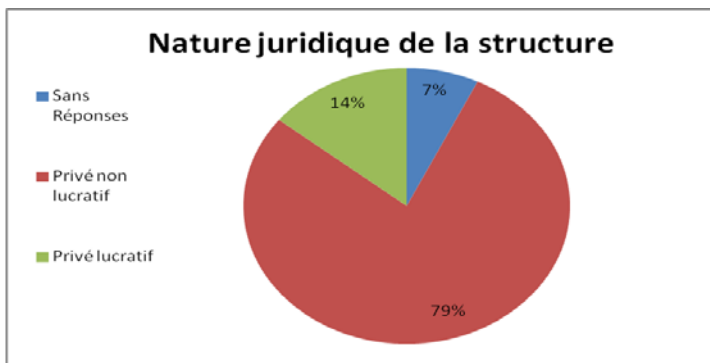
42 établissements sur 240 sondés ont répondu, le taux de participation est donc faible 17,5%. Les résultats de cette enquête, présentés ci-après, sont donc à pondérer et doivent être analysés avec précaution. Néanmoins, elle apporte un éclairage sur la question de l'alternance qui n'est pas exclusivement reliée à celle de la gratification comme en témoignent les réponses recueillies même si les évolutions réglementaires concernant l'indemnisation des stagiaires en travail social, constituent un frein important à l'accueil de stagiaires dans un contexte où les structures évoquent des restrictions budgétaires.

2. Secteur d'appartenance des sites qualifiants ayant répondu à l'enquête

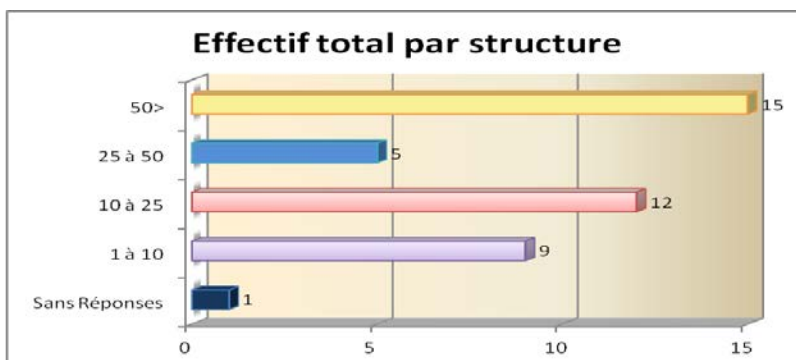


Détail de la réponse Autre
Centre d'action sociale SNCF
csapa accueil de jour maraude service FJT logement et accompagnement social
médico social handicap
Soutien à la parentalité (TISF)
Pension de Famille
Service d'accueil et d'orientation , logement adapté
Service d'Accueil Maternel
Siao

3. Nature juridique de la structure.



4. Effectif total par structure.

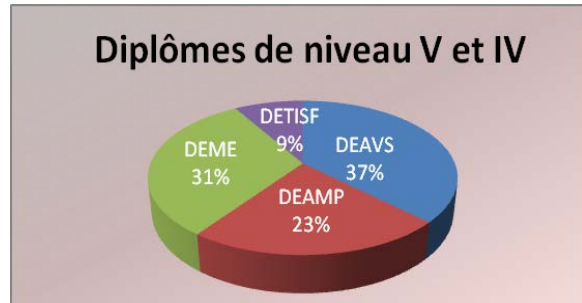


5. Nombre de tuteurs de stage par structure.

170 tuteurs sont comptabilisés sur l'ensemble des sites qualifiants ayant répondu à l'enquête dont **43** d'entre eux ont suivi la formation aux fonctions tutorales. Il existe donc un écart important entre le nombre de personnes formées et le nombre d'intervenants " labélisés "tuteurs sans aucune formation, ce qui peut interroger sur le suivi qualitatif des stagiaires.

6. Nombre de stagiaires actuellement accueillis par structure.

Les stagiaires actuellement accueillis dans les structures sur des formations de niveau V et IV, le **DETISF** et le **DEAVS** représentent la part la plus importante **soit 35% pour chacune des formations**, suivi du DEME : 24%, puis du DEAMP : 6%.

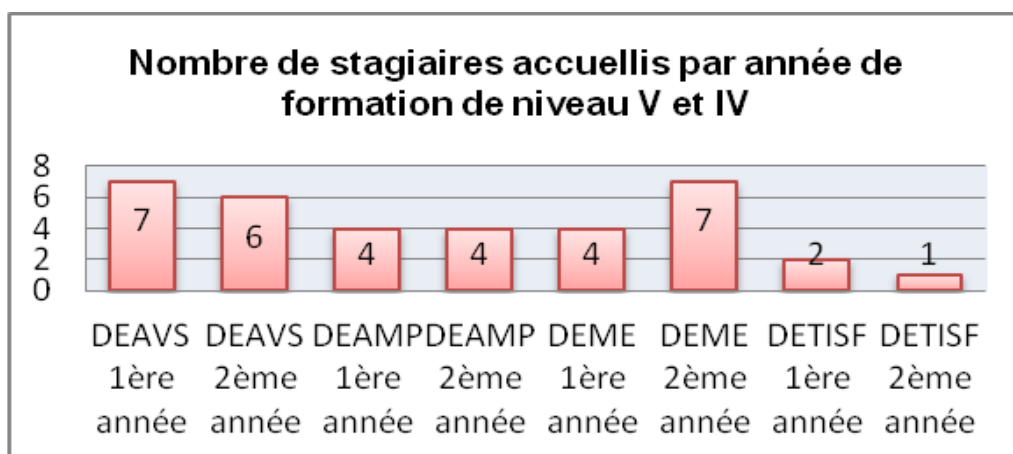


Pour les formations de niveau III, le **DEES** représente la majorité : **45%**, le **DECESF** : 21%, le **DEASS** : 18%, le **DEEJE** : 13% et le **DEETS** : 3%.

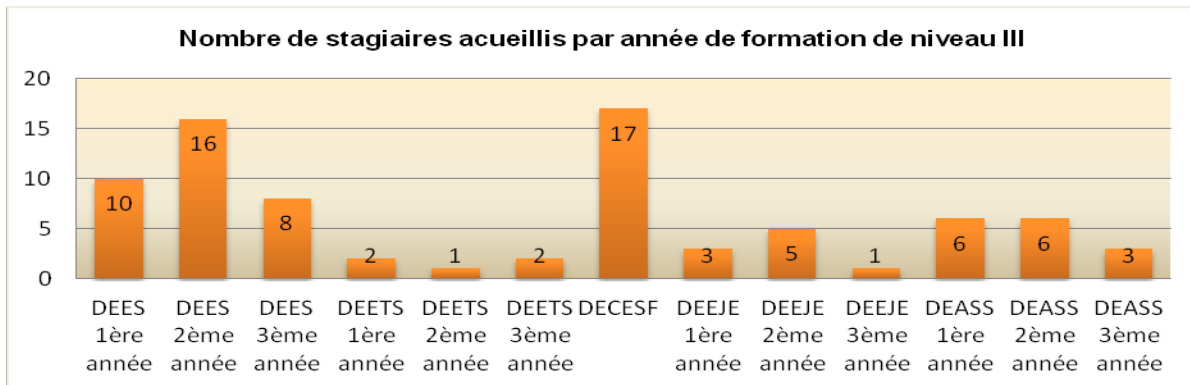
7. Nombre de stagiaires par année de formation et par cursus de formation.

Le nombre de stagiaires accueillis par année de formation, s'établit comme suit :

- Pour les diplômes de niveau V et IV :
 - × DEAVS **7** en 1ère année, **6** en 2ème année ;
 - × DEAMP **4** en 1ère année, **4** en 2ème année ;
 - × DEME **4** en 1ère année, **7** en 2ème année ;
 - × DETISF **2** en 1ère année et **1** en 2ème année.



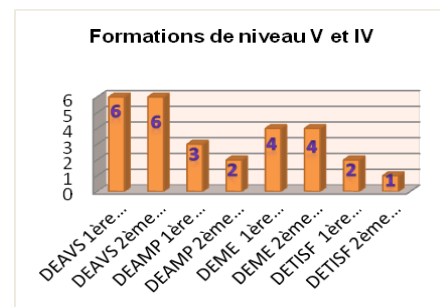
- Pour les diplômés de niveau III :
 - * le DECESF **17** stagiaires
 - * le DEES **10** en 1^{ère} année, **16** dans la 2^{ème} et **8** en 3^{ème} ;
 - * le DEETS **2** en 1^{ère} année, **1** dans la 2^{ème} et **2** en 3^{ème} ;
 - * le DEEJE **3** en 1^{ère} année, **5** dans la 2^{ème} et **1** en 3^{ème} ;
 - * le DEASS **6** en 1^{ère} année, **6** dans la 2^{ème} et **3** en 3^{ème}.



8. Prévisions d'accueil d'ici juin 2015.

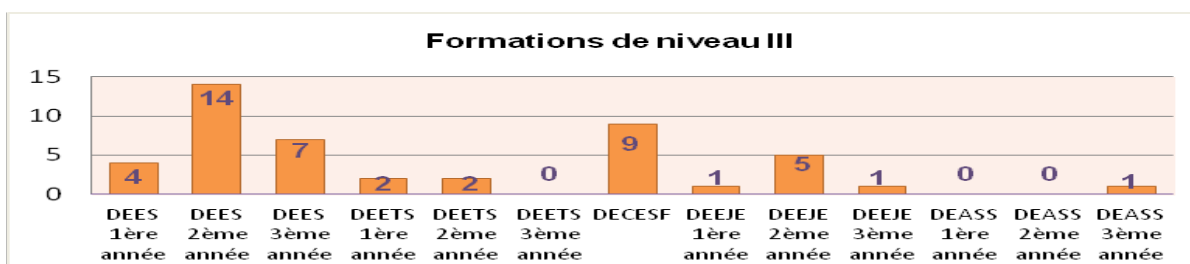
Les établissements ayant répondu à l'enquête indiquent les prévisions de recrutement de stagiaires ci-dessous définies :

- **Pour les diplômés de niveau V et IV :**
 - * DEAVS **6** en 1^{ère} année, **6** en 2^{ème} année ;
 - * DEAMP **3** en 1^{ère} année, **2** en 2^{ème} année ;
 - * DEME **4** en 1^{ère} année, **4** en 2^{ème} année ;
 - * DETISF **2** en 1^{ère} année et **1** en 2^{ème} année.



- **Pour les diplômés de niveau III :**
 - * DECESF **9** stagiaires
 - * DEES **4** en 1^{ère} année, **14** dans la 2^{ème} et **7** en 3^{ème} ;
 - * DEETS **2** en 1^{ère} année, **2** dans la 2^{ème} et **0** en 3^{ème} ;
 - * DEEJE **1** en 1^{ère} année, **5** dans la 2^{ème} et **1** en 3^{ème} ;
 - * DEASS **0** en 1^{ère} année, **0** dans la 2^{ème} et **1** en 3^{ème}.

Le DECESF et le DEES semblent moins impactés par la diminution de l'offre de stage par rapport à d'autres diplômes comme le DEASS. Il est cependant à noter que le DECESF se prépare sur une année contrairement à tous les autres diplômes de niveau III étalés sur 3 ans avec des périodes de stages réparties sur des cursus plus longs.



9. En cas de non prévision d'accueil, motifs autres que ceux liés à la question de la gratification.

Les structures qui n'envisageant pas l'accueil de stagiaires, pour des motifs autres que ceux liés à la gratification, évoquent les difficultés suivantes :

- Le manque de moyens humains **26%**
- L'absence de tuteur référent **9.5%**
- L'absence de professionnels titulaires d'un diplôme de niveau correspondant à celui préparé par le stagiaire **9.5%**
- L'absence d'adéquation entre le projet d'établissement et la nature du stage demandé **4.8%**
- D'autres facteurs apparaissent pour **33%** des établissements sondés sans distinction des différents motifs énoncés :
 - ✓ Travail institutionnel trop important obligeant le report de l'accueil de stagiaires à plus tard ;
 - ✓ Des restructurations internes de certaines structures ;
 - ✓ La volonté affichée de n'accueillir qu'un seul stagiaire et de préférence sur un stage long.

10. Autres remarques (réponse libre).

Un certain nombre d'établissements évoquent des facteurs ne favorisant pas, selon eux, l'accueil de stagiaires. Il s'agit notamment :

- D'une multiplication des demandes évocatrices du besoin absolu de trouver un stage sans que l'adéquation avec le projet professionnel du stagiaire soit rendue visible – notion de « placement par défaut » plutôt que « choix réellement pensé » ;
- D'une motivation peu visible dans certaines candidatures dont le nombre entraîne un traitement administratif lourd au niveau des structures ;
- D'une méconnaissance des stagiaires des contraintes professionnelles du secteur et des publics pris en charge ;
- D'une organisation jugée peu pertinente des calendriers de stages avec des périodes plus propices que d'autres à l'accueil de stagiaires ;
- De chevauchements de nombreuses demandes de stages pour différents cursus de formation créant une saturation de l'offre et un engorgement des demandes ;
- D'une grande diversité des publics en recherche de stage (lycéens, collégiens, demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle, étudiants en suite de parcours....) avec des attentes très différentes obligeant les structures à établir des choix et des priorités ;
- D'une absence de formation de tuteurs impliquant un déficit d'accompagnement des stagiaires ou un refus d'accueil.
- D'un surcroît d'activité lié à des restructurations internes ou des charges de travail trop importantes ne favorisant pas un accueil de qualité jugé chronophage

En conclusion, l'offre de stages prévisionnelle déclarée qui ressort de cette enquête s'élève à **74 places tous niveaux de formation confondus** tandis qu'au moment de la réalisation de ce sondage, **115 candidats tous cursus et toutes années de formation confondus**, étaient en stage.

Ces chiffres déclarés sont à corréliser avec le nombre de diplômés annuel du travail social comptabilisés en 2014, **soit 536 en formation initiale** (hors formations de niveau II et I réalisées la majeure partie du temps par des salariés). La photographie résultant de cette enquête n'est donc pas le reflet de toutes les situations de stage et de tous les établissements en capacité d'accueillir des stagiaires, d'autant que l'enquête ne concerne que les établissements relevant du secteur social.

Les délégués des promotions de stagiaires participant aux travaux des comités techniques pédagogiques organisés à l'initiative de leurs établissements de formation expriment régulièrement le fait que certains d'entre eux renoncent d'eux-mêmes à la gratification, condition sine qua non pour obtenir leur stage. Malgré tout, certaines structures refusent d'accueillir les étudiants dans ces conditions ou retiennent de façon préférentielle les personnes n'ouvrant pas droit, de par leur statut, à la gratification. Les étudiants évoquent aussi la démultiplication de leurs démarches nécessitant une forte anticipation et la nécessité de savoir rédiger une lettre de motivation en appui de leurs CV. Ils ont parfois la sensation d'être soumis à de véritables entretiens d'embauche très ou trop exigeants pour leur situation d'apprenant et de professionnel en devenir. Ils n'osent pas toujours exprimer leurs problèmes sur les terrains de stage de peur de se retrouver sans solution qui pourrait compromettre leur évolution de parcours de formation.

Les structures, quant à elles, sont de façon générale très favorables à l'accueil de stagiaires (cf. paragraphe 9 et 10). L'offre de stage est donc beaucoup plus conséquente que celle rendue lisible dans cette enquête par l'échantillon de sites qualifiants ayant répondu.

Autant de paramètres qui doivent conduire à renforcer l'articulation entre sites qualifiants et établissements de formation sans occulter la nécessité de redéfinir la notion de site qualifiant et ce qu'elle implique en termes d'engagements dans l'alternance.